



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

VILLE DE SOLLIES PONT

Séance du jeudi 1^{er} avril 2010

NOMBRE DE MEMBRES

| Afférents Au Conseil | En exercice | Ont pris part au vote |
|-------------------------|----------------|--------------------------|
| 33 | 33 | 33 |

Date de la convocation
18 mars 2010

Date d'affichage
18 mars 2010

Objet de la délibération
*Direction des finances – Service
financier – Admission en non
valeur des produits
irrecouvrables.*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille dix, le premier avril deux mille dix, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalèl, CEVRERO Maurice, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule.

Procurations :

RIGAUD Catherine donne procuration à **GARRON André**, **BOUBEKER Patrick** donne procuration à **KASPERSKI Christophe**, **BOUTIER Jean-Paul** donne procuration à **LUQUAND Jean-Pierre**, **RIMBAUD Georges** donne procuration à **CHASTAIGNET Elisabeth**

Absents :

aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'il est saisi par monsieur le receveur municipal d'un état de taxes et de produits irrécouvrables dont les titres de recette ont été émis sous le numéro : 706, 235.

Vu l'état des produits irrécouvrables, dressés et certifiés par monsieur le receveur municipal, qui demande l'admission en non-valeur, et par suite la décharge de son compte de gestion de la somme portée au dit et ci-après reproduit,

Vu également le rapport des pièces à l'appui,

OUI l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que les sommes dont il s'agit ne sont point susceptibles de recouvrement, que monsieur le receveur municipal justifie, conformément aux causes et observations consignées dans les dits états, l'impossibilité d'exercer utilement des poursuites (insuffisance actif).

Après avoir obtenu toutes explications utiles et en avoir délibéré,

A main levée et à l'unanimité des voix,

DECIDE

D'admettre en non valeur les sommes ci-après :

- 612,00 € au nom de GALINIER Nathalie/Bar Moderne
- 864,00 € au nom de GALINIER Nathalie/Bar Moderne

Soit un montant total de 1 476,00 €

DIT que la dépense sera imputée au BP 2010, article 654.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

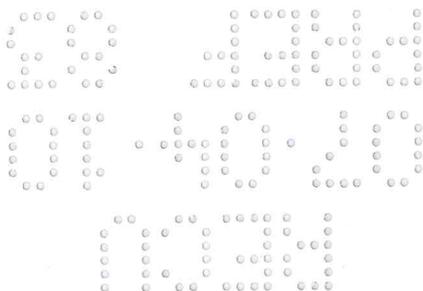
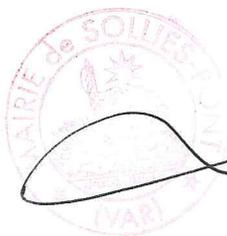
Le maire,

Docteur André GARRON
Pour le maire absent,
Jean-Pierre COIQUAULT
1^{er} adjoint



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 07 AVR. 2010
et publication ou notification du

08 AVR. 2010



TRÉSORERIE DE SOLLIES PONT

Lotissement du Château
83210 Sollies Pont
Tél. : 04 94 28 93 30
Fax : 04 94 13 04 18

SOLLIES, le 03/02/2009

Affaire suivie par MME AVY
Tél.: 04.94.00.81.37

LE TRÉSORIER DE SOLLIES PONT

A

MONSIEUR LE MAIRE DE SOLLIES PONT

83210 – SOLLIES PONT

| DEMANDE | REPONSE |
|---|---------|
| <p>J'ai l'honneur de vous communiquer l'état des produits irrécouvrables</p> <p>Je vous saurais gré de bien vouloir :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Prendre une délibération prononçant l'admission en non valeur ou me faire savoir les raisons qui s'y opposent2. Emettre le mandat correspondant après vous être assuré de l'existence des crédits budgétaires suffisants « y joindre les documents sus visés » <p>D'avance je vous en remercie</p> <p>Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes meilleurs sentiments.</p> <p> Le Trésorier Remy BELLUOT</p> | |

